## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES **BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S):** M. JACKY GERARD

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 24 Juillet 2020

OBJET: Renouvellement de la subvention de fonctionnement allouée au Centre régional d'ergothérapeutes, études, diagnostics, adaptations techniques (CREEDAT) - Exercice 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'allouer au Centre régional d'ergothérapeutes, études diagnostics, adaptations techniques (CREEDAT) une subvention de 125 900 € pour son fonctionnement au titre de l'exercice 2020;
- d'autoriser la présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE** Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

> Signé **Nathalie Tarrisse** Directrice des assemblées